

**L'ARCHITECTURE
DU COUVENT DES CÉLESTINES DE HUY
(1634/1637-XIX^e s.)**

PAR

JULIE PIRONT⁽¹⁾

Selon les documents d'archives conservés pour chaque communauté, l'architecture des couvents de Célestines en Belgique est relativement peu connue. Ce sujet n'avait jamais fait l'objet d'une étude approfondie jusqu'à récemment.

De toutes les fondations belges, le couvent de Huy, disparu au cours du XIX^e siècle, est sans doute le moins bien documenté. En matière d'architecture, les hypothèses sont nombreuses et les inconnues restent sans réponse, faute de vestiges et de sources. Cet article synthétise l'apport des sources écrites et iconographiques les plus pertinentes pour l'étude de l'architecture du couvent hutois. Après une présentation de l'ordre et du contexte politico-religieux, l'histoire des bâtiments et de la communauté dégagera les principaux éléments architecturaux connus. Sur base de ces informations, sera élaborée une analyse plus précise de l'architecture conventuelle (plan du couvent et organisation des locaux) et de l'architecture hutoise des XVII^e et XVIII^e siècles (matériaux et procédés techniques locaux).

(1) Licenciée en histoire de l'art et archéologie, UCL. Cet article est extrait de notre mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie intitulé «*L'architecture des couvents de Célestines en Belgique*», réalisé en 2006-2007 à l'Université Catholique de Louvain (promoteur : Philippe BRAGARD). Adresse de l'auteur : rue Saint-Clair, 7 – 4960 Malmédy.

1. – L'ORDRE DES CÉLESTINES

L'ordre des Annonciades célestes ou Célestines fut fondé en 1602 par Marie Victoire Fornari, dame de la noblesse génoise, en l'honneur de la Vierge. Inspirée de la règle de saint Augustin, la règle des Annonciades Célestes insiste sur les trois vœux religieux – pauvreté (individuelle), chasteté, obéissance – auxquels s'ajoute le vœu d'une clôture sévère. Chaque communauté pouvait comporter jusqu'à trente-trois religieuses et sept converses. Les Célestines ou Filles bleues doivent leur nom au scapulaire et au manteau d'un bleu «céleste» qu'elles portent sur une robe blanche. À partir de l'Italie, l'ordre s'établit en France pour gagner notre territoire où sept couvents sont érigés durant le XVII^e siècle⁽²⁾.

Après la fondation du couvent de Tournai (1624) par la communauté de Pontarlier (Franche-Comté), les Célestines arrivent dans la principauté de Liège dès 1626 et établissent dans le quartier de l'Île un premier couvent. La communauté liégeoise fonde en 1637 le couvent de Huy. Ailleurs, les fondations se succèdent à Mons (1628), à Namur (1631) et à Tongres (1640-1677) dont la communauté se réfugie au faubourg d'Avroy (1677) après l'incendie de son cloître⁽³⁾.

Tous les couvents placés sur le territoire de la Belgique actuelle ont disparu à la fin du XVIII^e ou au début du XIX^e siècle, supprimés ou

(2) Archives de l'État à Liège (AEL), fonds des Célestines, n° 2, *Constitution des religieuses de l'annonciade sous la règle de saint Augustin*, [XVII^e siècle]. – Archives Générales du Royaume (AGR), F. MELZIO, *La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Genes*, trad. française du père Guyon, Lyon, 1631, livre II, chap. I et IX. – AEL, fonds des Célestines, n° 64, *Jésus Maria Annonciata. Archiffres livre second. Appartenant au monastère des religieuses annonciade céleste de Tongre, présentement établies au couvent aux fauxbourg d'Avroy lez Liège*, [Liège], 1738-1794. – Bibliothèque Royale (BR), mss n° 19612, [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, *Histoire de l'établissement de l'ordre de l'annonciade céleste dans la ville de Liège*, Liège, [1746-1747], f. 472 sv. – Par leur vêtement, les Annonciades célestes se distinguent de l'ordre français des Annonciades ou Sœurs Rouges. Chanoine WILMET, «Fragment d'une histoire ecclésiastique (du comté et) du diocèse de Namur», dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. VIII, 1863-1864, p. 402. – P. FOURNIER, «Annonciades célestes», dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 3, Paris, 1924, col. 410. – T. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, Liège, 1926, t. 2, p. 299. – Ph. BRAGARD, «Un joyau caché : le couvent des Célestines», dans *Confluent*, Namur, 1985, n° 128, p. 31. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes ou Célestines (Monasticon, introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796*, vol. 28), Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 2000, p. 10-12.

(3) AGR, mss n° 19612, f. 472 sv. – T. GOBERT, *op. cit.*, p. 299. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 10-11.

nationalisés⁽⁴⁾. À l'heure actuelle, un seul vestige architectural subsiste : l'aile centrale du couvent de Namur, restaurée il y a une dizaine d'années.

2. – HUY AU DÉBUT DU XVII^e S

Ville mosane, Huy était comprise au début du XVII^e siècle dans la principauté et le diocèse de Liège, placés tous deux sous la juridiction du prince-évêque Ferdinand de Bavière (1612-1650).

Lors de l'arrivée des Célestines en 1637, le clergé de la ville de Huy est loin d'être un guide spirituel exemplaire en matière de mœurs et de dévotion⁽⁵⁾. La débauche et le concubinage sont régulièrement constatés. Le Chapitre collégial, l'un des plus importants de l'Empire, est composé de personnes influentes, souvent issues de la noblesse, mais mal formées. Les prêtres des paroisses cumulent les bénéfices et sont souvent absents. De nombreux ordres religieux sont présents dans la ville depuis le Moyen Âge, mais la discipline et la règle se sont fort relâchées. En somme, les décrets du concile de Trente (1545-1563) sont loin d'être appliqués dans la ville mosane, refusés par le Chapitre et ce, malgré les ordres du prince-évêque et les interventions des légats du Saint-Siège⁽⁶⁾.

Les gouvernants réagissent face à ce désastre spirituel : c'est la Réforme catholique⁽⁷⁾. Parallèlement à l'action des archiducs Albert et Isabelle (1598-1633) dans les Pays-Bas méridionaux, le prince-évêque de Liège Ferdinand de Bavière lutte contre les dérives et instaure la visite des paroisses, l'enseignement du catéchisme et la formation du clergé. D'autre part, il encourage l'installation d'une multitude de couvents et d'abbayes dans sa principauté : ceux-ci participent au grand retour du catholicisme prôné par le concile de Trente⁽⁸⁾.

(4) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 11.

(5) Cette déchéance s'étendait en vérité à tout le diocèse.

(6) R. DUBOIS, «Les rues de Huy. Contribution à leur histoire», dans *ACHSBA*, Huy, 1910, t. 17, p. 187, 210-215, 217-220. – A. JORIS, «Destin de la ville de Huy. Les grands phases de l'évolution d'une ville mosane», dans *ACHSBA*, Huy, 1975, t. 29, p. 25.

(7) À cette époque, unité religieuse et unité politique allaient de pair. Les gouvernants avaient donc tout intérêt à favoriser la Réforme catholique.

(8) Les nouveaux ordres féminins sont les plus nombreux à s'installer, parmi eux l'ordre des Annonciades célestes. B. DEMOULIN et J.-L. KUPPER (sous la direction de), *Histoire de la principauté de Liège*, Toulouse, 2002, p. 164-171. – É. HELIN, «La Contre-Réforme dans la principauté de Liège», dans P. JANSSENS (sous la direction de), *La Belgique espagnole et la Principauté de Liège (1585-1715)*, Bruxelles, 2006, p. 63-70.

La Réforme catholique se traduit à Huy par un nouveau souffle mystique avec l'arrivée de treize ordres nouveaux, apportant un regain de vitalité et de rigueur dans la ville aux nombreux clochers⁽⁹⁾.

3. – LOCALISATION DU COUVENT DANS LA VILLE

Contrairement à d'autres couvents belges, les Célestines hutoises ne déménagèrent pas. Elles demeurèrent durant tout leur séjour à Huy, rue Rioul (nommée aussi rue des Augustins), dans le quartier du même nom, sur la rive droite de la Meuse⁽¹⁰⁾. Le couvent était installé dans la paroisse de Saint-Georges-en-Rioul⁽¹¹⁾.

4. – HISTOIRE DU COUVENT ET DE SES BÂTIMENTS

4.1. – Première tentative de fondation, 1634

En 1634, Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège, autorisa la prieure du couvent de Liège-en-Île, Marie-Anne, à fonder un couvent de l'ordre dans la ville de Huy. Le décès de la prieure interrompit l'entreprise qui fut relancée trois ans plus tard avec succès par la nouvelle prieure, Marie Poiret⁽¹²⁾.

(9) R. DUBOIS, *Les rues de Huy ... op. cit.*, p. 187, 210-215, 217-220. – A. JORIS, *Destin de la ville de Huy, op. cit.*, p. 25.

(10) C. LECLERC, «Quelques détails sur la ville de Huy au milieu du XVII^e siècle», dans *ACHSBA*, Huy, 1901, t. 13, p. 78. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 19, d'après BR, mss 19612.

(11) La paroisse de Saint-Georges-en-Rioul était l'une des plus pauvres de la ville, mais elle comprenait «six beaux couvents». L'église paroissiale fut fondée au VII^e siècle et fut incorporée au couvent des Augustins en 1616. La paroisse était l'une des plus étendues de la ville, mais elle était peu peuplée. Un mont-de-piété fut installé dans cette circonscription en 1658. L. MÉLART, *Histoire de la ville et du château de Huy*, 1641, p. 370 et 396. – R. DUBOIS, *Huy jadis : études et recherches*, Andenne, 1927, p. 123. – G. MOISSE, «Le couvent des Augustins de Huy et la paroisse Saint-George-en-Rioul», dans *Leodium*, t. 51, 1964, p. 38.

(12) J.P.R. STEPHANI, *Mémoire pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, Liège, 1876-1877, t. 6, p. 311-312. – J. FRÉSON, «Notice historique sur les anciens monastères», dans *ACHSBA*, Huy, 1886, t. 7, p. 312-313. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 19, d'après BR, mss 19612, p. 119.

4.2. – Rue Rioul ou rue des Augustins, 1637-1796

Le magistrat de la ville ne manqua pas de faire résistance à la fondation d'un nouveau couvent à Huy⁽¹³⁾. Mais, grâce à l'influence de la veuve du mayeur Ruelle, le projet des sœurs put enfin se réaliser⁽¹⁴⁾. Le 2 décembre 1637, cinq⁽¹⁵⁾ sœurs de Liège et de Nancy arrivèrent en barque dans la ville de Huy. Elles logèrent dans un premier temps au refuge du Val Notre-Dame⁽¹⁶⁾, rue du Vieux Pont (au nord du quartier bâti rive gauche), avant de s'installer définitivement dans la rue Rioul (ou rue des Augustins⁽¹⁷⁾).

Ne possédant que sept mille florins de rente, elles s'installèrent dans des anciens bâtiments⁽¹⁸⁾, situés «entre partie de la rue des Augustins (au nord) et partie de la ruelle des Cygnes (au sud)»⁽¹⁹⁾. Le terrain du couvent était bordé vers Tihange (à l'est) par un chemin longeant les remparts de Rioul⁽²⁰⁾ (future rue des Célestines⁽²¹⁾). A l'ouest, la ruelle des Augustins

(13) Malgré cette résistance, le XVII^e siècle vit s'installer les Augustins (1614), les Ursulines (1638), les Récollets (1640), les Jésuites (1640-1658), les Carmes déchaussés (1656), les Carmélites déchaussées (1670), les Sœurs grises (avant 1683), les Sépulchrines (XVII^e s.) et les Récollectines (1689); sans compter les fondations plus anciennes qui vivaient déjà dans la ville au Moyen Âge. En tout, il y eut à Huy jusqu'à dix-sept couvents. L. MÉLART, *op. cit.*, p. 328-338. – R. DUBOIS, *Notice historique sur la ville de Huy illustrée de nombreuses gravures*, Huy, 1921, p. 39.

(14) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 19.

(15) Selon E. W[IGNY], («Abrégé chronologique de l'histoire de la ville de Huy et de ses environs», dans *ACHSBA*, Huy, 1883, t. 5, p. 46-47) et selon *Les Délices du Pays de Liège*, ce sont seulement deux sœurs liégeoises (issues du couvent de Nancy) qui fondèrent le couvent. Par rapport aux autres fondations, ce chiffre nous semble insuffisant pour cette lourde mission.

(16) Abbaye cistercienne, située à Antheit. La fondation de l'abbaye du Val de Notre-Dame remonte au début du XIII^e siècle. Les revenus de cette abbaye riche et opulente étaient plus de dix fois supérieurs à ceux des Célestines de Huy. De plus, le Val de Notre-Dame possédait un refuge dans la ville de Huy, ancienne rue d'Alne et actuelle rue du Vieux-Pont. L. MÉLART, *op. cit.*, p. 336 et 339-341. – J.-P. RORIVE, *L'enfer d'une ville au siècle de Louis XIV : Huy, Liège*, 1991, p. 205.

(17) La rue Rioul portait aussi le nom de Saint-Georges, en raison de l'église Saint-Georges-en-Rioul qui fut incorporée au couvent des Augustins en 1679. R. DUBOIS, *Les rues de Huy ... op. cit.*, p. 39.

(18) É. W[IGNY], *op. cit.*, p. 46-47. – J. FRÉSON, *Notice historique... op. cit.*, p. 313. – R. DUBOIS, *Les rues de Huy ... op. cit.*, p. 92. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 19.

(19) J. FRÉSON, *Notice historique ... op. cit.*, p. 314. La rue des Cygnes fut rebaptisée rue du Palais de Justice et conserve ce nom aujourd'hui. R. DUBOIS, *Les rues de Huy... op. cit.*, p. 92.

(20) J. FRÉSON, *Notice historique... op. cit.*, p. 314. – R. BRAGARD, *Les couvents et les enceintes urbaines à Liège, Huy et Dinant*, dans *BSRVL*, Liège, 1954, t. 4, p. 279.

(21) R. DUBOIS, *Les rues de Huy ... op. cit.*, p. 92. La rue des Célestines servait surtout lorsque la rue des Augustins était inondée par la Meuse. Son nom lui vient bien sûr du «couvent de Célestines qu'elle longeait». La rue des Célestines fut fermée en 1823 et une pépinière fut installée sur son tracé. La partie supérieure de la rue (au sud) fut vendue aux riverains et la commune servait le bas de la rue comme dépôt de matériaux en 1910.

(actuelle avenue Adolphe Chapelle⁽²²⁾) achevait de ceinturer l'îlot. Leur jardin n'était pas très étendu, du moins pas à leur arrivée⁽²³⁾.

Si les Annonciades célestes n'apportèrent pas de grandes modifications aux bâtiments achetés, elles ajoutèrent une chapelle à l'ensemble préexistant dès 1637. Ce modeste édifice fut bâti à front de rue⁽²⁴⁾, avec «*un portail qui formait un petit recul*»⁽²⁵⁾. À cette époque, les sœurs ne disposaient pas des fonds suffisants pour faire de grands travaux⁽²⁶⁾.

La même année, la communauté de Huy élit une prieure, mais des tensions apparurent entre les sœurs. La prieure du couvent liégeois se rendit à Huy à plusieurs reprises, fut finalement élue prieure du couvent de Huy et quitta Liège. En 1647, le vicaire général de l'évêque débarqua à Huy pour y mettre bon ordre. Il renvoya la prieure Poiret dans son couvent originel, à Nancy, et imposa au couvent de nombreux changements sur le plan temporel et spirituel⁽²⁷⁾. «*Il corrigea quantité d'abus et fist des ordonnances bien concertées par rapports aux grosses debtes dont le monastère étoit chargé par les frais du batiment auquel on travailloit actuellement [...]*»⁽²⁸⁾.

Mais les problèmes n'étaient pas vraiment résolus. Si le couvent de Liège-en-Île réclamait ses droits sur le couvent affilié, la communauté hutoise défendait vivement son autonomie. Le vicaire général intervint

(22) É. DANTINNE situait le couvent «*au coin de l'avenue Chapelle*» où se trouve la maison Springuel. Elle occupait «*l'immeuble qui fut autrefois le couvent des Célestines, qu'elles occupaient depuis 1609, mais qui avait été reconstruit en 1637*». Cet auteur propose une version somme toute différente de celle de tous les autres auteurs. De plus, la chronique du couvent de Liège-en-Île prouve que É. DANTINNE a tort. – É. DANTINNE, *Huy touristique*, Huy, 1956, p. 130-131.

(23) J. FRÉSON, *Notice historique ... op. cit.*, p. 314.

(24) Comme à Mons et Tournai.

(25) J. FRÉSON, *Notice historique ... op. cit.*, p. 314.

(26) Situation temporaire, car «*la dot fournie par chaque professe, les donations, et les legs allaient bientôt fournir une source de revenus suffisants*». J. FRÉSON, *Notice historique ... op. cit.*, p. 314-321. À cela s'ajoutaient, au XVIII^e siècle, de nombreuses rentes dont le relevé est dressé en détail par l'auteur. Notons ici que la rue Rioul accueillit, après les Célestines, un couvent d'Ursulines en 1638 puis un mont-de-piété en 1658. Voir L. MÉLART, *op. cit.*, p. 338 et 396.

(27) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 20, d'après BR, mss 19612, p. 144. – L. MÉLART rapporte, dans son «*histoire de la ville et du château de Huy*» (p. 383), qu'en 1641, la ville fut submergée par les eaux de la Meuse et toutes les rues inondées. L'auteur fut témoin oculaire de l'incident. Situé près des rives de la Meuse, le couvent des Célestines n'échappa sans doute pas au terrible déluge. Il est étonnant que cet épisode ne soit pas mentionné dans les chroniques du couvent de Liège. Sans doute les querelles entre les deux communautés avaient-elles pris une bien grande importance pour que cette sérieuse inondation soit passée sous silence.

(28) BR, mss 19612, p. 165.

encore à deux reprises, en 1649 et 1668. Il nomma une sœur liégeoise à la tête du couvent hutois et fit fermer les avenues du jardin et du cloître⁽²⁹⁾. La première élection capitulaire n'eut lieu à Huy qu'en 1671, lorsque le calme fut revenu⁽³⁰⁾.

Entre 1661 et 1667, les sœurs de Huy bénéficièrent de «*secours d'aumônes pour une somme considérable dans le premier bâtiment*»⁽³¹⁾.

Remise de ses émotions, la communauté dut faire bientôt face à d'autres troubles : en 1672, la guerre de Hollande était déclarée entre la France et la Hollande. La France promit de respecter la neutralité de la principauté de Liège. Promesse fallacieuse : Tongres fut prise rapidement et Huy assiégée une première fois en 1674. S'ensuivit une série de défaites et de victoires dans les camps opposés⁽³²⁾. Lors du conflit armé de 1689, les religieuses fuirent à Liège-en-Île, d'autres à Mons et le couvent fut partiellement détruit au cours du terrible incendie qui embrasa la ville le 5 mai⁽³³⁾. Les sœurs retournèrent dans leur monastère en 1690. Il fut sans doute réparé dans les deux années qui suivirent. Par chance, le siège de 1691 ne causa aucun dégât au couvent⁽³⁴⁾.

En octobre 1703, les sœurs firent construire une écurie⁽³⁵⁾.

Les religieuses, voisines des remparts de Rioul, assistèrent sans aucun doute à leur démantèlement en 1717. La ville ne subit plus le moindre siège à partir de cette date⁽³⁶⁾.

(29) BR, mss 19612, p. 198.

(30) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 20.

(31) BR, mss 19612, p. 196.

(32) Les remparts sont démolis au cours des revirements hollandais et français. Les Français démolirent le château de Huy en 1676 et le reconstruisirent dès 1678. La ville de Huy fut même dépourvue de pont pendant dix ans, entre 1676 et 1686.

(33) Près de huit cents maisons furent consumées ce jour-là. La crise financière et économique de la ville, essoufflée par les guerres et les ravages qui les accompagnent, retarda la reconstruction du centre-ville. De nombreux citoyens fuirent la ville au cours du XVII^e siècle, tant la vie y était devenue difficile. J.-P. RORIVE, *L'enfer d'une ville ... op. cit.*, p. 97. – R. DUBOIS, *Notice historique ... op. cit.*, p. 67.

(34) M. LIBERT, *op. cit.*, p. 20-21 et 56, d'après BR, mss 19612, p. 219, 237 et 307.

(35) P. DEBECHE, *Le couvent des Célestines de Huy*, UCL, travail de licence inédit, Louvain-la-Neuve, 2003, p. 10. – AEH, F. DISCRY, *Inventaire des papiers des Archives de l'Etat à Huy. Notes concernant les couvents de la région hutoise, n° 287, les Célestines* (d'après registre aux comptes 1698-1725).

(36) R. DUBOIS, *Notice historique ... op. cit.*, p. 68.

En 1737, les Célestines entreprirent enfin de gros travaux pour remplacer les anciens bâtiments acquis en 1637⁽³⁷⁾. Elles construisirent à leur place, «une maison des plus jolies» et très commode. Il a été écrit que «ces religieuses n'ont nulle ambition de s'agrandir, n'ayant d'autre occupation que celle de pratiquer la rigide observance de leur règle et une étroite clôture»⁽³⁸⁾. Or cette phrase va à l'encontre des observations faites pour tous les couvents qui ont précédé la fondation de Huy : les sœurs ont cherché à s'étendre sur des terrains voisins, acquis par achat ou par don.

La chronique du couvent de Liège-Avrois mentionne qu'en 1744 le couvent hutois fut incendié. Le feu partit des charbons de réserve stockés dans leur grenier et qui «n'étant pas bien éteint, ce sont ralumés et leur causa cette fatalité bien domageable». Il faut croire cependant que l'incendie ne s'étendit pas à toute la maison, car aucune autre source n'évoque ce sinistre⁽³⁹⁾.

En 1795, le couvent des Célestines, ainsi que d'autres monastères hutois, fut sommé de fournir la viande demandée par les soldats de la République française qui occupaient la ville. Peu de temps auparavant, les monastères et les couvents avaient déjà dû pourvoir à la provision de légumes et au logement de soldats. De nouvelles taxes accablèrent bientôt les maisons religieuses hutoises : les Célestines eurent ainsi à payer soixante livres⁽⁴⁰⁾.

Lorsque la nationalisation des biens du clergé fut proclamée, le 26 septembre 1796, la communauté était composée de treize religieuses et de quatre converses. Elles furent obligées de quitter leur cloître dans les vingt jours et il leur fut interdit, comme à tout religieux, de porter le costume monastique⁽⁴¹⁾. L'ensemble conventuel comprenait des bâtiments assez

(37) [P.L. DE SAUMERY], *Les délices du pays de Liège, ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, Liège, 1738, t. 2, p. 75. – J.P.R. STEPHANI, *op. cit.*, p. 312. – J. FRÉSON, *Notice historique... op. cit.*, p. 315.

(38) [P.L. DE SAUMERY], *op. cit.*, p. 75.

(39) AEL, Fonds des Célestines, n° 64, f. 32.

(40) L. GRANDMAISON, *Souvenirs de Huy*, Liège, 1891, p. 46-47. La somme de soixante livres est assez importante par rapport à la majorité des couvents hutois qui furent taxés d'une somme inférieure. La taxe maximale atteint cependant deux cents livres pour les couvents des Croisiers et le refuge de l'abbaye d'Alne. Ce dernier, entièrement bâti de pierre calcaire, subsiste encore et est décrit dans *Le patrimoine monumental de la Belgique*. 15. Province de Liège. Entité de Huy, Liège, 1990, p. 248-250.

(41) Le Ministre des Finances proposa un bon de cent francs à chaque religieuse pour pouvoir acheter des vêtements civils. Les Célestines de Huy l'acceptèrent. J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1899)*, Liège, 1868-1899, t. 3, p. 82-83.

modestes, un jardin et une prairie, le tout d'une superficie d'un bonnier (soit de 68 ares 97 centiares) et une petite ferme de onze bonniers (y compris les bois) sur la Sarte (soit 9 hectares 58 ares)⁽⁴²⁾.

4.3. – Ventes et reventes des biens, 1796-1910

Le citoyen L.H. Thone, commissaire adjoint, procéda à la confiscation des biens mobiliers et immobiliers des Célestines le 30 vendémiaire an V (21 octobre 1796)⁽⁴³⁾. De nombreux objets de culte furent saisis dans l'église, la sacristie et le chœur des religieuses⁽⁴⁴⁾. Les biens nationalisés furent estimés par des experts⁽⁴⁵⁾. Le 10 juillet 1798, le couvent et son enclos de 17 verges grandes et 16 ½ petites (soit une superficie de 6718 m²⁽⁴⁶⁾) furent vendus aux enchères à R.-J. Nicolet⁽⁴⁷⁾ pour 192.000 livres⁽⁴⁸⁾.

En 1873, le couvent était remplacé par des maisons particulières⁽⁴⁹⁾.

(42) J. FRÉSON, «Les monastères de Huy et de la banlieue lors de leur suppression», dans *ACHSBA*, Huy, 1891, t. 9, p. 315 et 231-232. – L. GRANDMAISON, *op. cit.*, p. 52-53. – Y. BOUILLET, «A propos des biens nationaux à Huy», dans *ACHSBA*, Huy, 1995, t. 49, p. 176.

(43) J. FRÉSON, *Les monastères de Huy... op. cit.*, p. 231. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 21. – Le mobilier des couvents est conservé ou vendu. Par exemple, l'argenterie fut vendue dans les ateliers de frappe de monnaie. Un catalogue devait dresser la liste des livres, manuscrits, tableaux, gravures appartenant au couvent. Ce qui fut fait au couvent des Célestines. Voir Y. BOUILLET, *op. cit.*, p. 152.

(44) J. FRÉSON, *Les monastères de Huy... op. cit.*, p. 231-232.

(45) Y. BOUILLET, *op. cit.*, p. 169.

(46) Calculée sur base des tables de conversion de É. HELIN, *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, fascicule IV, Liège, 1963.

(47) Ce même J.-R. Nicolet acheta le couvent des Ursulines, situé lui aussi rue des Augustins.

(48) É. W[IGNY], *op. cit.*, p. 242. – J. FRÉSON, *Notice historique... op. cit.*, p. 321. – P. CLERX, «Liste générale des églises et couvents de la province actuelle de Liège et de quelques biens qui en dépendaient vendus comme propriétés nationales du 1^{er} ventôse an V (22 février 1797) de la république française au 1^{er} juillet 1808», dans *BIAL*, Liège, 1881, t. 16, p. 515. – J. DARIS, *Histoire du diocèse ... (1724-1899) op. cit.*, p. 97.

N.B. : selon É. Wigny, repris par J. FRÉSON (*Notice historique... op. cit.*, p. 321), il ne faut pas s'étonner du prix excessif demandé pour l'achat des biens ecclésiastiques. En effet, seul le quart du montant devait être payé en numéraire, le reste étant soldé en assignats ou en autres papiers. Or ces valeurs avaient subi une perte importante. – Cette constatation est confirmée par L. GRANDMAISON (*op. cit.*, p. 52-53) qui ajoute qu'il n'y avait plus d'argent pour acheter ces vastes terrains et que les chrétiens se refusaient à les acquérir. Généralement, ce sont les patriotes de la République qui devinrent les propriétaires de ces biens immobiliers. D'ailleurs, la démolition de l'église et la vente des matériaux permettaient bien souvent à ceux-ci de rembourser leur achat (ce fut le cas au couvent des Célestines de Mons). De plus, les maisons avoisinantes des couvents perdirent du même coup leur valeur.

(49) J. DARIS, *Histoire du diocèse ... (1724-1899) op. cit.*, Liège, 1868-1899, t. 3, p. 97.

Selon un témoignage de J. Fréson en 1886, les ruines du couvent subsistaient encore dans son enfance⁽⁵⁰⁾ : «*Les murs étaient restés debout jusqu'à la hauteur approximative du premier étage. Ils étaient percés de fenêtres à croisades (à croisées) de pierre. Une avant cour séparait le bâtiment de la rue des Augustins. Enfin, on remarquait d'autres constructions accessoires; notamment une vieille mesure, qui était située au fond du jardin, et qui avait accès à la ruelle (des Augustins ou des Cygnes?), aujourd'hui fermée. Tout le terrain était entouré de hautes murailles; ce qui naturellement limitait la vue, et empêchait de contempler les sites si riants de la ville. [...]*»⁽⁵¹⁾.

En 1883, l'emplacement appartenant à MM. Andrimont et Fraiture⁽⁵²⁾, passa à la famille Preud'homme-Matthieu, puis fut acheté par M. Springuel-Colignon vers 1910⁽⁵³⁾.

4.4. – Essai de localisation du couvent sur comparaison des plans

Il ne subsiste aucune trace du couvent des Célestines à l'heure actuelle. Remplacé par des maisons particulières, il est donc difficile à localiser. Les différents plans de la ville, dressés au fil des siècles, ne sont pas suffisamment précis pour donner un résultat probant⁽⁵⁴⁾. Aucun plan en relief de la ville n'a été réalisé⁽⁵⁵⁾. De plus, les différentes sources (plans, description écrite, gravures) se contredisent.

(50) N'avant trouvé aucune notice biographique de Jules Fréson, nous ignorons sa date de naissance et, par conséquent, à quelle date il a vu le couvent tel qu'il le décrit.

(51) J. FRÉSON, *Notice historique...* op. cit., p. 315.

(52) É. WIGNY, op. cit., p. 242.

(53) R. DUBOIS, *Les rues de Huy ...* op. cit., p. 92. – La famille Preud'homme était très influente, car un de ses membres fut bourgmestre de la ville. Au début du XX^e siècle, la famille Springuel donna son nom aux automobiles qui sortaient de l'entreprise familiale. Ces voitures connurent une renommée internationale et les châssis étaient produits à Huy. La carrosserie était confiée à un Liégeois. Jules Springuel produisit même des voitures de course et connut la gloire entre 1907 et 1914. Fortuné, cet homme a peut-être acheté l'ancien emplacement des Célestines, ou du moins quelqu'un de sa famille. A. BRUNEEL et alii, *Documents d'archives relatifs à Huy et sa région : dossier pédagogique destiné à l'enseignement de l'histoire*, Huy, 1981, pt II.9 (ouvrage non paginé).

(54) Trois plans de la ville, réalisés en 1689, 1692 et 1705 ne montrent que le tracé des remparts, des rues et l'emplacement des édifices religieux, tel le couvent des Augustins. Hélas, le couvent des Célestines n'est pas représenté. Ces plans se trouvent dans A. JORIS, *Huy et sa charte de franchise en 1066*, Bruxelles, 1966, p. 15, 36 et 46.

(55) A. JORIS, *Le visage de Huy : choix et commentaires de documents iconographiques anciens XV^e – XIX^e siècles*, Bruxelles, 1975, p. 39.

a) Plan daté de 1693, dressé par Cladech, ingénieur du Roy⁽⁵⁶⁾

Ce plan ne présente pas le plan terrier du couvent des Célestines, contrairement à d'autres communautés religieuses. Mais l'auteur a annoté le plan en bleu pour situer les lieux et les rues. Les Augustins (a) sont localisés par l'église Saint-Georges-en-Rioul et leurs bâtiments sont disposés autour d'une cour carrée. Les Jésuites (b) se trouvaient apparemment plus près du centre-ville. Les Célestines (c) habitaient la même rue, en face des Augustins, semble-t-il d'après le plan. Le couvent était installé juste avant le léger coude de la rue en partant des remparts. Au numéro (23), la rue des Célestines⁽⁵⁷⁾ a disparu aujourd'hui. Elle reliait les remparts de Rioul et la rue des Augustins.

b) Plan de Huy et de ses environs, daté de 1703⁽⁵⁸⁾

Par comparaison avec le plan précédent, n'ont bougé ni le couvent des Augustins ni la rue des Célestines reliée à la rue des Augustins juste devant le couvent d'hommes. Sur le rang opposé, seules deux constructions sont indiquées en rouge. La plus proche se trouve juste en face de l'église des Augustins (église Saint-Georges), avant le virage de la rue en partant des remparts et présente un plan rectangulaire massif. La seconde adopte un plan rectangulaire encadrant une cour intérieure (cloître?). Le couvent des Célestines devrait être l'un de ces deux bâtiments. Selon le plan de 1693 et l'opinion de J.-P. Rorive, c'est le petit bâtiment qui correspond au couvent, celui qui est le plus proche de l'église des Augustins.

c) Plan daté d'avril 1766, dressé par Arnold Demoulin⁽⁵⁹⁾

La comparaison avec les plans de 1693 et de 1703 pose problème. Le couvent des Célestines (17) n'est plus situé en face du couvent des Augustins (16), mais bien plus à l'est, près des remparts. Ce plan est le seul

(56) Publié dans J.-P. RORIVE, *L'enfer d'une ville ...* op. cit., p. 292-293.

(57) Elle fut fermée en 1823. Voir note 21.

(58) Publié dans A. JORIS, *Le visage de Huy ...* op. cit., pl. IV. Paris, Bibliothèque du ministère des Armées de Terre, division L.I., section B, n° 395.

(59) Publié dans R. DUBOIS, «La ville de Huy au XVIII^e siècle», dans *ACHSBA*, Huy, 1895, t. 10, p. 125-131.

à représenter l'église du couvent, située à front de rue et démesurément grande. La position des autres bâtiments conventuels n'est pas indiquée. La rue des Célestines est mal tracée, mais démarre bien devant le couvent des Augustins. Les Jésuites (14) ont gardé le même emplacement qu'en 1693. Ce plan n'est pas vraiment fiable pour cette analyse.

d) *Plan cadastral primitif, 1823, par F. Talmant*⁽⁶⁰⁾

Près de soixante ans ont passé entre le plan de Demoulin et le premier plan cadastral. Le tracé des remparts de Rioul a été modifié. Les couvents ont été supprimés et rachetés par des particuliers qui les ont réaménagés. En 1823, le couvent des Augustins est encore debout, mais il est difficile de voir s'il a été transformé. Trois ou quatre parcelles divisent le bord de la rue des Augustins, en face de ce qui reste du couvent masculin. Si l'on suit toujours l'opinion de J.-P. Rorive, le couvent des Célestines devait occuper un de ces emplacements, avant le virage de la longue rue. La rue des Célestines est appelée rue des Cygnes (ou des Signes) et subsiste encore, tracée en pointillé sur le plan, comme d'autres rues. Cependant, elle est fermée en 1823, probablement un peu après la levée du plan. Le couvent des Jésuites correspond au grand carré clair⁽⁶¹⁾ entourant une cour centrale, dans l'îlot voisin, du même côté de la rue.

e) *Plan parcellaire, vers 1860, par P.C. Popp*⁽⁶²⁾

Ce plan est plus précis que le précédent. Les remparts de la ville n'existent plus, mais leur tracé y est toujours visible. L'ancien couvent des Augustins (29a) subsiste et adopte approximativement un plan en U, fermé par la rue. Depuis l'angle de la ruelle des Signes avec la rue des Augustins

(60) Plan publié dans A. JORIS, *Le visage de Huy ... op. cit.*, pl. VIII. Liège, conservatoire du Cadastre.

Dès 1802, une première expertise fut lancée dans certaines communes afin d'établir un impôt foncier, une seconde suivit en 1814. Des protestations se firent entendre : les premiers plans dressés entre 1797 et 1809 étaient déjà anciens et la compétence des géomètres de l'époque fut mise en doute. Les plans cadastraux sont dits « primitifs », car ils ont été corrigés et tenus à jour, dans la première moitié du XIX^e siècle. Quoi qu'il en soit, dans notre cas, il faut rester prudent vis-à-vis de ces plans, car leur fonction première était liée à la fiscalité. C. DUMONT, *Plans du cadastre de la province du Hainaut*, Archives générales du Royaume, Bruxelles, 1992, p. 7-8.

(61) Sans doute, les bâtiments furent-ils détruits entre 1766 et 1823, car les constructions seules sont colorisées en noir.

(62) Publié dans A. JORIS, *Le visage de Huy ... op. cit.*, pl. IX. Atlas cadastral de Belgique.

se succèdent un grand bâtiment en L, trois petites maisons, une construction longitudinale, un bâtiment rectangulaire intégrant une cour centrale et un dernier bâtiment jouxtant la ruelle des Augustins. Un collège occupe l'ancien emplacement du couvent des Jésuites⁽⁶³⁾. Jusque dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le quartier de Rioul ne fut guère peuplé, comme en témoignent les deux plans cadastraux.

f) *Plan de la ville, 1921, par R. Dubois (figure 1)*⁽⁶⁴⁾

Les deux guerres mondiales ont considérablement modifié le visage de Huy. Le tracé et le nom des rues ont changé. D'après la légende du plan, le couvent des Célestines (48) fait face aux Jésuites (46). Or ce plan contredit tous les plans analysés précédemment qui localisent les Jésuites près du centre de la ville. C'est au numéro 30 que se trouvaient les Jésuites et non les Augustins, comme c'est indiqué. L'auteur a donc inversé les deux établissements religieux. Mais les Célestines sont relativement bien situées, même si la rue des Signes (dite des Célestines ou des Cygnes) a disparu complètement. Pour être précis, le couvent devait se trouver un peu plus proche du centre-ville.

g) *Constatations sur place à l'heure actuelle*

Aujourd'hui, dans la rue des Augustins, trois façades mitoyennes construites en architecture traditionnelle mosane nous sont parvenues légèrement remaniées. Elles datent du XVI^e siècle⁽⁶⁵⁾ (figure 2). Ces trois vieilles maisons sont visibles sur le plan cadastral de 1823 et surtout sur celui de Popp (v.1860) : elles jouxtaient précisément les Augustins, au sud.

(63) N.B. : l'établissement d'un collège à cet endroit s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement jésuite.

(64) Publié dans R. DUBOIS, *Notice historique sur la ville de Huy illustrée de nombreuses gravures*, Huy, 1921.

(65) F. POUILLART, *L'architecture privée aux XVI^e et XVII^e siècles à Huy*, mémoire de licence inédit, Louvain-la-Neuve, 1972, p. 124-126. Ces trois demeures sont sises aux numéros 37, 39 et 41 de la rue des Augustins. F. Pouillart décrit brièvement ces trois façades. Pour une description plus complète, voir *Le patrimoine monumental de la Belgique. 15. Province de Liège. Entité de Huy... op. cit.*, p. 64-65.

N.B. : l'incendie de la ville en 1689 a détruit près de huit cents maisons. Le couvent des Célestines n'y a pas échappé, comme en témoigne la chronique du couvent de Liège-en-Île. Les trois habitations évoquées plus haut ont eu plus de chance.

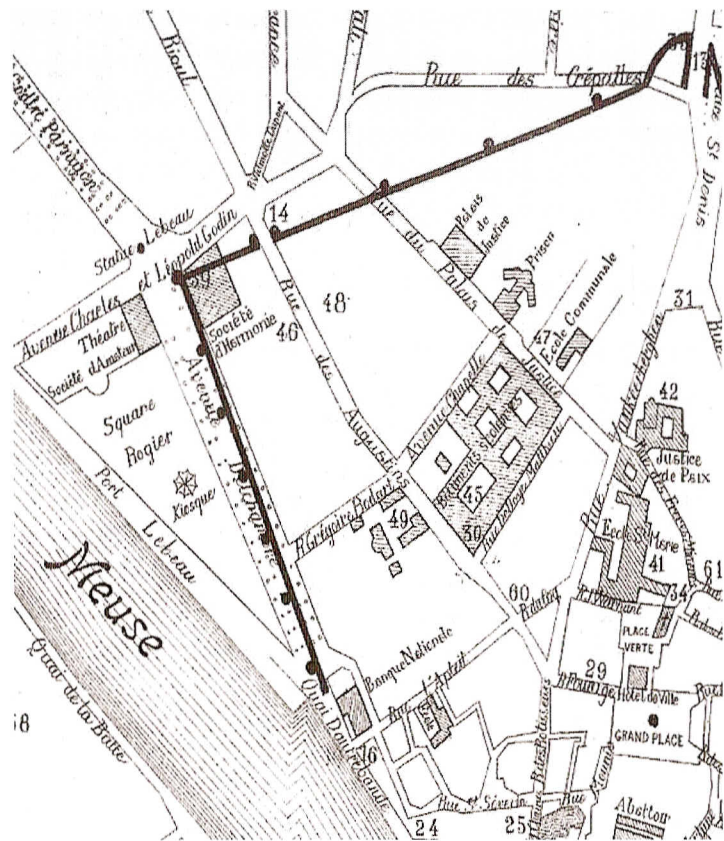


Figure 1. – Détail du plan de la ville de Huy, par R. Dubois, 1921, échelle de la reproduction 1/2100^e. (R. DUBOIS, *Notice historique sur la ville de Huy illustrée de nombreuses gravures*, Huy, 1921).

Le monastère de ceux-ci a été remplacé par une école⁽⁶⁶⁾ au cours du XX^e siècle comme en témoigne l'allure du bâtiment.

Le couvent des Augustins repéré, il est plus aisé de localiser le couvent des Célestines : il devait se trouver soit juste en face, soit légèrement plus proche du centre-ville. Deux hypothèses se présentent :

(66) Comme les Jésuites, les Augustins dispensaient l'enseignement aux garçons. Les deux communautés religieuses furent même en concurrence pendant un temps. L. DANCKAERT, *Plans et vues de dix-neuf villes belges. Catalogue de l'exposition*, Bruxelles, 1968, p. 43. – R. DUBOIS, *Notice historique ... op. cit.*, p. 63.



Figure 2. – Huy, rue des Augustins prise vers les anciens remparts de Rioul, trois façades mitoyennes du XVII^e siècle (à l'avant-plan à gauche), état actuel, cliché Julie Piront.

- celle de J.-P. Rorive selon laquelle le couvent se trouve à l'intérieur du virage de la rue des Augustins. Il est vrai que sur les plans de 1703, 1823 et v. 1860, on peut voir un bâtiment disposé en forme de cloître dans le virage de la rue. La chronique fait d'ailleurs référence au «cloître»⁽⁶⁷⁾. Jusqu'en 1737, les sœurs occupaient d'anciennes constructions, y ajoutant simplement une chapelle. Même après ces travaux, aucune trace ne permet de savoir à quoi ressemblait le couvent. De plus, J.-P. Rorive pense peut-être localiser le couvent sur une toile anonyme⁽⁶⁸⁾ représentant la ville, qu'il date entre 1668 et 1676.
- dans la seconde moitié du XIX^e siècle, un témoignage assure que les murs du couvent subsistaient encore jusqu'au premier étage et que le bâtiment ne se situait pas à front de rue, mais était précédé d'une avant-cour⁽⁶⁹⁾. Cette description correspond aux plans parcellaires du XIX^e siècle. En effet, en face des Augustins se trouve un bâtiment en L, intégrant une petite avant-cour. À partir de là, on peut avancer que le couvent occupait

(67) BR, mss 19612, p. 198.

(68) Publiée dans J.-P. RORIVE, *L'enfer d'une ville ... op. cit.*, p. 35-36.

(69) J. FRÉSON, *Notice historique... op. cit.*, p. 315.

l'angle de la rue des Célestines et de la rue des Augustins, avant le virage de celle-ci. Ce bâtiment et la rue des Célestines n'existent plus. Tous deux sont remplacés par des habitations particulières (figure 3).

Quoi qu'il en soit, seule l'identification de l'îlot est certaine. Faute d'informations précises, la localisation de la parcelle et des bâtiments des Célestines reste au stade de l'hypothèse.



Figure 3. – Huy, rue des Augustins prise vers le centre-ville, emplacement probable du couvent des Célestines (façades à gauche), état actuel, cliché Julie Piront. À l'arrière-plan, la rue décrit un virage léger. On devine à l'extrême droite de la photo une façade en brique du XVII^e, puis un haut bâtiment moderne (école sur l'emplacement des Augustins).

5. – ARCHITECTURE DU COUVENT

Si un plan fut probablement dressé lors de la suppression du couvent, il n'a pas été conservé. De plus, en l'absence d'une chronique⁽⁷⁰⁾ relatant précisément l'histoire du couvent, les informations sont très lacunaires. Les quelques plans de la ville, réalisés entre la fin du XVII^e siècle et le début du XX^e siècle, ne sont pas ou peu précis.

(70) Seule la chronique du couvent des Célestines de Liège-en-Île, conservée à la Bibliothèque Royale, rapporte quelques événements du couvent, mais aucune description des bâtiments, de leur organisation ou des travaux entrepris à Huy.

D'après l'étude des autres couvents belges, il semblerait que ce soit la communauté de Huy qui ait fait le moins de travaux d'aménagement de ses bâtiments et ceux-ci sont peu documentés. Hélas, les vues peintes et gravées de la ville ne fournissent pas d'indications suffisantes.

Nous ne disposons d'aucune information sur les différents locaux qui occupaient les bâtiments et leur position les uns par rapport aux autres⁽⁷¹⁾. Dans ce cas, l'analyse de l'organisation des différentes ailes du couvent se fera plutôt sur base de l'iconographie.

5.1. – L'organisation des bâtiments, de 1637 à 1737

Durant un siècle, les sœurs se contentèrent de vivre dans de vieux bâtiments⁽⁷²⁾, mais leur organisation reste inconnue⁽⁷³⁾. Nécessaire à la vie conventuelle, une chapelle fut construite en 1637 à front de rue, précédée d'un portail légèrement en retrait par rapport à la rue.

Le couvent était en travaux en 1647 et s'endetta. À la demande du vicaire général, des travaux furent sans doute entrepris pour que le couvent soit mieux organisé «sur le plan temporel». Des aumônes importantes «dans le premier bâtiment» permirent au couvent de renflouer ses caisses⁽⁷⁴⁾. L'ensemble conventuel était donc composé de plusieurs constructions.

Selon la chronique de Liège-en-Île, il semblerait que le couvent ait été organisé en forme de cloître dès 1668 et que le petit jardin ait été divisé par des avenues⁽⁷⁵⁾.

(71) Nous savons seulement que le couvent était équipé d'une écurie et d'une chapelle précédée d'un portail.

(72) É. W[IGNY], *op. cit.*, p. 46-47. – J. FRÉSON, *Notice historique... op. cit.*, p. 313. – R. DUBOIS, *Les rues de Huy... op. cit.*, p. 92. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 19.

(73) En effet, d'une part, aucun plan de Deventer n'a été dressé pour Huy, d'autre part, les vues de la ville publiées dans la première moitié du XVII^e siècle sont des copies des gravures du XVI^e siècle. L'organisation intra-muros de la ville est donc celle du XVI^e siècle, sans compter que de nombreuses erreurs y sont présentes. Quoi qu'il en soit, l'enceinte urbaine dissimule le quartier de Rioul. Ces vues de Huy ne sont donc pas fiables pour décrire la ville au milieu du XVII^e siècle. A. JORIS, *Le visage de Huy ... op. cit.*, p. 29-38.

(74) BR, mss 19612, p. 165 et 196.

(75) BR, mss 19612, p. 198.

Une toile anonyme⁽⁷⁶⁾ fut réalisée aux alentours de 1670, selon J.-P. Rorive. Si son essai d'identification⁽⁷⁷⁾ s'avère être correct, le couvent des Célestines était composé au minimum de deux ailes, disposées en L. La façade pignon d'une des deux ailes bordait la rue. Par rapport au couvent des Augustins (n° 9), les bâtiments devaient posséder un, voire deux étages, et étaient couverts d'une bâtière percée de deux cheminées. Le détail des baies est trop petit pour être visible lors d'un agrandissement.

Une copie de ce tableau fut réalisée par L.D. Putmans⁽⁷⁸⁾. Cette toile a une valeur topographique certaine. En effet, les édifices sont représentés avec plus de précision, malgré la dernière restauration du tableau en 1976. De plus, L.D. Putmans s'est servi de sources supplémentaires pour compléter l'œuvre anonyme du XVII^e siècle⁽⁷⁹⁾. Suivant l'hypothèse de localisation de J.-P. Rorive, le couvent des Célestines est ici représenté différemment. À gauche du couvent des Augustins se trouvent deux petites maisons longeant la rue (et non plus deux bâtiments en L, vers 1670). Cependant, force est de constater que la rue des Célestines est cachée derrière les hauts bâtiments des Augustins car elle n'est pas représentée (peut-être est-elle cachée par l'épaisse végétation). Ces deux maisons sont-elles vraiment celles des Célestines? Notons que ces deux édifices sont identiques à ceux représentés au même endroit sur un dessin anonyme à la sépia représentant Huy vers 1700⁽⁸⁰⁾.

Le couvent fut partiellement détruit en 1689, mais nous ignorons quelles parties furent précisément détruites. Des travaux furent forcément entrepris pour réparer les dégâts : lesquels?

Quoi qu'il en soit, le couvent de Huy devait disposer au moins d'un réfectoire, d'une cuisine, de cellules individuelles, d'une infirmerie, d'une

(76) Pour l'analyse complète du tableau, sa description et les arguments de sa datation, voir J.-P. RORIVE, «Une peinture représentant Huy à la fin du 17^e siècle», dans *BSRVL*, t. X/213, 1981, p. 38-51.

(77) L'identification des différents bâtiments est difficile, surtout parce qu'ils ont disparu et qu'il y avait énormément de couvents et d'églises dans la ville. Il est donc délicat de les distinguer les uns des autres. J.-P. RORIVE, *L'enfer d'une ville ... op. cit.*, p. 37-41.

(78) Le peintre Lambert Denis Putmans fut baptisé à Huy en 1741.

(79) Le tableau est reproduit dans J.-P. RORIVE, *L'enfer d'une ville ... op. cit.*, p. 44-45.

(80) Ce dessin est conservé au musée communal de Huy. La comparaison de ce dessin et de la copie de L.D. Putmans démontre clairement l'inspiration d'une source commune. A. Joris identifie celle-ci comme étant un tableau du peintre J.B. Juppén, paysagiste namurois (1678-1729). Selon cet auteur, ce dessin est très fidèle à la réalité lorsqu'on le compare aux plans militaires de l'époque. Signalons qu'il ne mentionne pas le couvent des Célestines dans sa description du dessin. A. JORIS, *Le visage de Huy ... op. cit.*, p. 45-46.

salle du chapitre, d'un parloir et d'un local de travail (ouvroir) : ces locaux sont prescrits par la règle de l'ordre. L'ensemble était certainement ceinturé de hautes murailles pour respecter l'étroite clôture prescrite par la règle.

5.2. – L'organisation des bâtiments de 1737 au XIX^e siècle

En 1737, les Célestines entreprirent enfin de gros travaux pour remplacer les anciens bâtiments acquis en 1637. Mais les détails de ces travaux et la disposition des bâtiments demeurent inconnus. Seule certitude : elles érigèrent «une maison des plus jolies» et très commode⁽⁸¹⁾.

Le couvent n'apparaît pas sur la gravure de Remacle Leloup (figure 4)⁽⁸²⁾, peut-être est-il caché par la végétation. Il est difficile de distinguer les

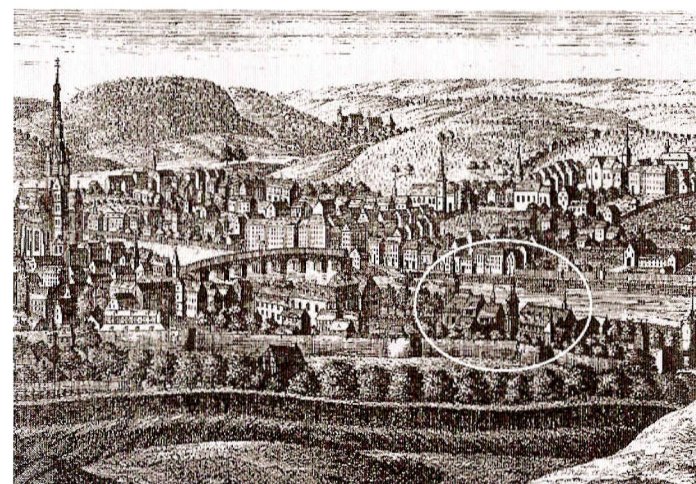


Figure 4. – R. LELOUP, *Vue de la ville de Huy prise de la Sart*, v. 1740, détail. ([P.L. DE SAUMERY], *Les délices du païs de Liège, ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, Liège, 1738, t. 2, p. 1.) Le couvent des Célestines correspond à l'une des constructions entourées en blanc.

(81) [P.L. DE SAUMERY], *op. cit.*, p. 75.

(82) Cette vue de Huy est publiée dans [P.L. DE SAUMERY], *Les délices du païs de Liège, ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, Liège, 1738, t. 2, p. 1.

bâtiments représentés. La perspective ne permet pas de relier les différentes constructions entre elles. Peut-être le couvent des Célestines est-il l'un des nombreux édifices massés près du couvent des Augustins. En théorie, il devrait se trouver en face du couvent des Augustins ou de l'église Saint-Georges, longeant la rue des Célestines. Mais ni la rue ni le couvent ne veulent se montrer. Cette vue doit omettre quelques détails, car les trois maisons du XVII^e siècle, encore debout aujourd'hui et collées à la parcelle des Augustins, ne figurent pas sur cette gravure.

Au XIX^e siècle, le couvent était précédé d'une avant-cour et contenait plusieurs constructions accessoires dans son enceinte, dont une «*vieille masure, qui était située au fond du jardin, et qui avait accès à la ruelle* (des Cygnes?), *aujourd'hui fermée*»⁽⁸³⁾.

5.3. – Conclusion

Il semblerait que le couvent des Célestines à Huy veuille rester une énigme. L'étude détaillée de nombreux documents iconographiques pertinents (plans ou vues de la ville) n'a apporté qu'un lot d'hypothèses qui parfois se contredisent entre elles. Les sources écrites ne dévoilent guère que quelques détails, des coups de lumière qu'il est extrêmement délicat de relier entre eux par les immenses zones d'ombre qui les séparent. Les différents auteurs qui s'aventurent à localiser le couvent des Célestines restent prudents. À leur suite, nous nous sommes limitée à rapporter l'analyse critique des faits. La localisation et l'identification du couvent sont hypothétiques. Ce qui est certain, c'est que le couvent devait être modeste dans sa taille et dans ses proportions.

Il nous semble que le couvent se trouvait à l'intérieur de l'angle formé par la rue des Célestines et la rue des Augustins. Dès lors, il ne serait pas visible sur la plupart des vues de la ville, caché par les hauts bâtiments des Augustins. Organisé en cloître, il devait disposer d'une avant-cour en façade et d'un jardin à l'arrière.

(83) J. FRÉSON, *Notice historique... op. cit.*, p. 315.

6. – ARCHITECTURE DU LIEU

Pendant un siècle, les Célestines habitèrent d'anciens bâtiments qu'elles avaient achetés, puis reconstruisirent l'ensemble au XVIII^e. C'est pourquoi l'étude de l'architecture civile à Huy doit couvrir tout le XVII^e siècle et même la période allant de la fin du XVI^e siècle à la première moitié du XVIII^e.

6.1. – Aspect de la ville de Huy aux XVII^e et XVIII^e siècles

Ceinturée dans ses remparts, Huy était la ville des tours et des clochers : chapelles, églises paroissiales, églises conventuelles, tourelles d'escaliers se côtoyaient. Certains quartiers étaient plus urbanisés que d'autres. Les rues étaient étroites et sinueuses, dépourvues d'éclairage⁽⁸⁴⁾ de nuit, et les façades étaient mal alignées le long des voies. L'incendie de 1689 permit d'agrandir les rues et de rebâtir la ville en profitant de cet incident pour améliorer son urbanisme hérité de la période médiévale. Les entrées de cave des habitations débouchaient dans la rue et se fermaient à l'aide de volets en bois. De nombreuses maisons étaient construites en encorbellement au-dessus de la rue. Les habitations s'étagaient sur deux à trois niveaux, excepté dans les quartiers pauvres⁽⁸⁵⁾. Les baies étaient petites et possédaient des croisées héritées de la tradition médiévale⁽⁸⁶⁾, perçant les murs sans aucun souci de symétrie. Les façades n'étaient pas badigeonnées. Les pièces intérieures étaient disposées en enfilade⁽⁸⁷⁾.

(84) L'éclairage public ne fit son apparition qu'en 1808.

(85) Dans les quartiers défavorisés, les maisons étaient construites en torchis et en bois et ce, jusqu'au XVIII^e s.

(86) E. PUTERS, *L'architecture privée au pays de Liège*, Liège, 1940, p. 50.

(87) R. DUBOIS, *La ville de Huy... op. cit.*, p. 125-131. – J.-P. RORIVE, *L'enfer d'une ville ... op. cit.*, p. 80-81, 88-90.

6.2. – Caractéristiques de l'architecture à Huy entre 1550 et 1700⁽⁸⁸⁾

La situation géographique de Huy dans le bassin mosan dicte le climat, les matériaux et, par eux, les formes de l'habitat. La ville profite des carrières de pierre (calcaires ou grès mosans) toutes proches. La brique, de couleur rouge terne, est également utilisée. Puisque le climat est très humide, les toitures sont très inclinées, recouvertes de tuiles, de chaume ou d'ardoise, pourvues de corniches.

Puisqu'il ne reste aucune trace du couvent et que nous ne disposons d'aucun document photographique, il faut envisager avec prudence l'évolution de l'architecture de la période étudiée. Fait important, le tableau de L. D. Putmans montre que la plupart des habitations du quartier de Rioul sont de couleur orangée : elles étaient construites essentiellement en brique.

L'architecture traditionnelle mosane se concrétisa de 1560 à environ 1700, dans tout le bassin mosan et évolua légèrement à la fin du XVII^e siècle⁽⁸⁹⁾. Ce courant architectural est caractérisé par l'alliage de la pierre et de la brique. Parallèlement à ce courant, le mode de construction en bois se poursuivit à Huy jusqu'au XVII^e siècle, mais aucune maison de ce type n'a subsisté. Certaines habitations étaient recouvertes de chaume. Enfin, les maisons les plus aisées furent entièrement construites en calcaire⁽⁹⁰⁾. Des linteaux moulurés en accolade surmontaient les baies. Des cordons soulignaient les niveaux et épousaient les archivoltés. Des ancrés en S renforçaient la stabilité des murs.

Dans la seconde moitié du XVI^e siècle apparut pour la première fois la maçonnerie alliant pierre et brique⁽⁹¹⁾. La première constituait la structure

(88) F. POUILLART, *op. cit.*, p. 7, 175-177, 262-270, 280-282. – *Le patrimoine monumental de la Belgique*. 15. Province de Liège. Entité de Huy ... *op. cit.*, p. 99-100, 227-230 et 248-250. N.B. : si la ville était prospère au XVI^e siècle, le XVII^e siècle fut une phase de déclin. Au cours de cette période, Huy devint un champ de bataille et éprouva de pénibles calamités (pestes, disettes...) associées aux multiples bombardements des différents belligérants et aux ravages des campagnes. Au XVIII^e siècle, la ville connut une longue période de paix et put reconstruire son économie.

(89) Cette évolution est bien illustrée par les façades de Huy. ASBL «La maison près la Tour», *Au cœur de Huy, pour la renaissance d'un patrimoine architectural*, s.l., 1987, p. 68 et 87, note 4.

(90) Quelques exemples de ces maisons de calcaire subsistent encore à Huy, tels la maison dite du gouverneur (rue Vankeerberghen, XVI^e s.) et le refuge de l'abbaye d'Aulne (rue du Vieux-Pont, mi-XVI^e s.).

(91) Dans la première moitié du XVI^e siècle, on trouvait des maisons construites entièrement en bois ou en pierre. *Idem*, p. 174-175.

du bâtiment (chaînage d'angle et encadrement des baies), tandis que la seconde servait de remplissage. À cette époque, l'arc surbaissé céda progressivement la place au linteau droit. Les baies étaient divisées en deux, quatre ou six jours par des meneaux et des croisillons. Généralement, la maison était couverte d'ardoises, plus rarement de tuiles. Les façades pignons étaient très rares en région mosane, car les matériaux employés étaient très lourds⁽⁹²⁾. Témoin du rang élevé du propriétaire, une tourelle hors-œuvre renfermait un escalier en colimaçon et s'appuyait contre la façade ou un angle de l'édifice.

La seconde moitié du XVII^e siècle assiste au retour de la pierre bleue dans les nombreux bandeaux qui divisaient horizontalement la façade. La brique fut véritablement reléguée au remplissage entre les baies et les chaînes d'angle. Peu à peu, les pierres sont légèrement marquées d'un refend jusqu'à aboutir au XVIII^e siècle à un linteau de pierres clavées.

À la fin du XVII^e siècle, un événement majeur marqua un tournant dans l'architecture civile à Huy : l'incendie de 1689. Lors de la reconstruction, les architectes et les maçons eurent le souci de construire simple, économique et solide⁽⁹³⁾. L'architecture évolua légèrement : l'alliage de la pierre et de la brique resta toujours d'usage, mais la brique eut tendance à céder de plus en plus de place à la pierre. Les façades se raccourcirent en bord de rue. Les baies s'élargirent et les croisées de pierre eurent tendance à disparaître, amorçant par là le souci de clarté du XVIII^e siècle. Mais certaines maisons possédaient encore des volets à leurs baies, comme les habitations antérieures. Même s'il ne subsiste aucune porte originale, il semblerait qu'elles se terminaient par un linteau droit (et non plus un arc en plein cintre). Certaines façades étaient parfois agrémentées d'une enseigne en pierre ou d'une potale. Les bandeaux de pierre continuèrent à organiser les façades de la fin du XVII^e siècle. Le profil des corniches se simplifia à cette période pour ne former qu'un quart-de-rond. La couverture des toitures ne changea guère par rapport aux constructions précédant l'incendie. Enfin, l'harmonie générale, les proportions et le rythme de la façade étaient

(92) Pour exemple, les trois maisons de la rue des Augustins, autrefois voisines du couvent témoignent de ce type d'architecture au cours du XVI^e siècle.

(93) É. DANTINNE, *op. cit.*, p. 192. – *Au cœur de Huy ... op. cit.*, p. 68. La plupart des maisons qui subsistent aujourd'hui sont postérieures à l'incendie. Les croisées ont généralement disparu, remplacées par des châssis à petits-bois.

sensiblement différents à la fin du siècle. Les maisons étaient étroites et hautes, tandis que l'architecture traditionnelle du milieu du XVII^e siècle adoptait un plan ramassé et une élévation plus robuste.

À Huy, l'architecture traditionnelle mosane fut souvent employée pour des maisons relativement grandes. La façade principale était généralement bâtie à front de rue, étagée sur deux niveaux et demi. Parfois, le bâtiment était assis sur un soubassement de moellons en pierre. Les fenêtres devinrent de plus en plus étroites et étaient divisées par des croisées en deux, quatre ou six jours. Les jours inférieurs étaient souvent fermés de volets, comme le prouvent les chanfreins à la base des fenêtres. Les baies étaient souvent surmontées d'un arc de décharge en brique. Les portes étaient fréquemment terminées par un arc en plein cintre. La façade était structurée par des bandeaux de pierre. La corniche de pierre était saillante et reposait sur d'épais corbeaux. La toiture d'ardoises ou de tuiles était généralement en bâtière. L'horizontalité de la façade dominait, la structure verticale en travées était peu marquée. Des ancrs en fer renforçaient le bâtiment.

6.3. – *L'architecture traditionnelle mosane et les ordres religieux de Huy*⁽⁹⁴⁾

Il ne reste aucune trace du couvent des Célestines à l'heure actuelle et il est impossible de savoir si les bâtiments étaient construits selon l'architecture traditionnelle. Cependant, d'autres ordres religieux ont utilisé ce mode de construction pour ériger leur couvent. Pour preuve, il reste encore aujourd'hui des traces probantes de l'association de cette architecture et des constructions monastiques.

Le couvent des Frères mineurs (figure 5), rue Vankeerberghen, est l'un des plus illustres représentants de ce «mariage». Trois ailes du cloître sont millésimées par les ancrs et datent de 1664, 1669 et 1687, c'est-à-dire avant l'incendie de la ville par les troupes françaises en 1689. D'autres établissements religieux témoignent de l'emploi de cette architecture : l'ancien

(94) Les ordres religieux ne furent pas les seuls à employer l'architecture traditionnelle mosane. La maison civile dite des «trente-six ménages» ou «hôtel de la Cloche» (1606), la maison du gouverneur, la tour d'Oultremont, etc. en témoignent encore aujourd'hui. O. VAN DE CASTYNE, *L'architecture privée en Belgique dans les centres urbains aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1934, p. 288. – E. DANTINNE, *op. cit.*, p. 192. Ce dernier soutient qu'il faut voir une influence de l'architecture brabançonne à Huy, mais une telle affirmation ne peut être accueillie qu'avec prudence.

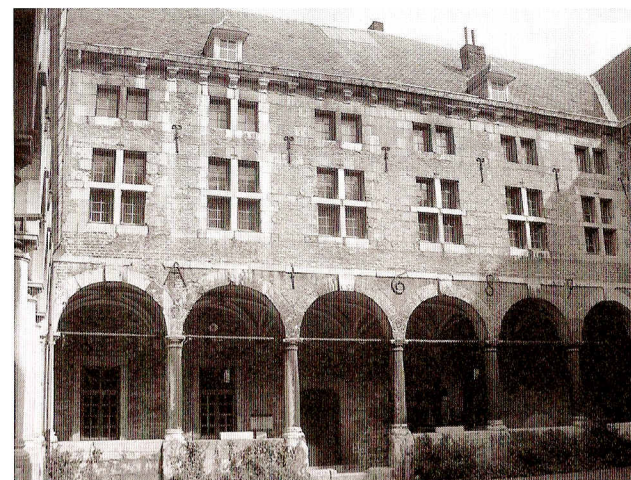


Figure 5. – Huy, ancien couvent des Frères mineurs, actuel musée communal, façade intérieure du cloître datée de 1687, état actuel, cliché Julie Piront.

béguinage, rue des Frères mineurs et l'ancienne abbaye de Saint-Victor, rue Saint-Victor⁽⁹⁵⁾.

Les refuges des abbayes, dispersés dans la ville, ont également utilisé l'architecture mosane. L'exemple le plus impressionnant est sans aucun doute le refuge du Val-Saint-Lambert, installé dans la maison Batta, datée de 1575 et agrandie à partir de 1643⁽⁹⁶⁾.

6.4. – *Conclusion : les Célestines à Huy*

Si les Célestines aménagèrent d'anciennes maisons dans la rue des Augustins, ces habitations étaient peut-être construites en pierre et brique, car l'emploi conjugué de ces deux matériaux remonte au milieu du XVI^e siècle. Cependant, ces maisons pouvaient être aussi construites en bois. En effet, la paroisse Saint-Georges-en-Rioul ne fut jamais densément peuplée et était apparemment assez pauvre. Mais les couvents installés dans sa

(95) E. PUTERS, *op. cit.*, p. 68. – É. DANTINNE, *op. cit.*, p. 192. – A. JORIS, *Destin de la ville de Huy ... op. cit.*, p. 23. – *Le patrimoine monumental de la Belgique. 15. Province de Liège. Entité de Huy ... op. cit.*, p. 229-233.

(96) E. PUTERS, *op. cit.*, p. 57. – *Le patrimoine monumental de la Belgique. 15. Province de Liège. Entité de Huy... op. cit.*, p. 66-71.

circonscription étaient tous relativement riches. Les sœurs entreprirent des travaux à plusieurs reprises, mais que firent-elles? Ajoutèrent-elles des bâtiments? Remplacèrent-elles le bois par la pierre et la brique? Quoi qu'il en soit, l'incendie de 1689 endommagea le couvent. Sans doute, les Célestines rebâtirent-elles le couvent dans une architecture traditionnelle «tardive», celle-là même que les riverains utilisèrent et qui subsiste encore en de nombreux exemples à Huy. En ruine, le couvent des Célestines possédait des croisées en pierre et comportait au moins un étage, selon le témoignage de J. Fréron⁽⁹⁷⁾. Le couvent fut donc reconstruit en 1737⁽⁹⁸⁾ en matériaux durs.

7. – CONCLUSION

Hormis des mentions sur la chapelle et une pauvre description des ruines au XIX^e siècle, les **sources écrites** sont très pauvres sur l'architecture du couvent hutois, tant en 1637 qu'en 1737. Même la localisation exacte du bâtiment reste imprécise, à quelques dizaines de mètres près. Approximative et discutable, l'**iconographie** ne fournit que des hypothèses sur l'emplacement exact, le plan et les élévations du couvent.

Plusieurs bâtiments (en brique et pierre?) composaient **le couvent**, dont une chapelle à front de rue précédée d'un portail. La sacristie, le chœur des religieuses et une écurie accompagnaient les locaux de vie communautaire. Si les maisons (en bois?) aménagées en 1637 étaient vieilles, la reconstruction de 1737 les remplaça par des bâtiments commodes et agréables, séparés de la rue par une avant-cour et percés de fenêtres à croisées. L'usage de l'architecture traditionnelle mosane est probable, à l'exemple d'autres monastères à Huy.

Si la règle des Célestines influence essentiellement le plan du bâtiment (cloître, locaux nécessaires à la vie en communauté, chapelle,...), les

(97) J. FRÉRON, *Notice historique... op. cit.*, p. 315.

(98) L'usage des croisées de pierre en 1737 est assez tardif. L'architecture mosane était, elle aussi, au bout de son existence, mais semblait très prisée par les ordres religieux.

matériaux et les procédés mis en œuvre relèvent de l'architecture traditionnelle locale à Huy, comme ailleurs⁽⁹⁹⁾.

BIBLIOGRAPHIE

I. – Archives et documents inédits

- Archives de l'Etat à Liège, Fonds des Célestines, n° 2, *Constitution des religieuses de l'annonciade sous la règle de saint Augustin*, [XVII^e siècle].
- Archives de l'Etat à Liège, Fonds des Célestines, n° 64, *Jésus Maria Annonciata. Archiffres livre second. Appartenant au monastère des religieuses annonciade céleste de Tongre, présentement établies au couvent aux fauxbourg d'Avroy lez Liège*, [Liège], 1738-1794.
- Archives de l'Etat à Huy, Fonds des papiers, DISCRY (F.), *Inventaire des papiers des Archives de l'Etat à Huy, Notes concernant les couvents de la région hutoise : n° 287, les Célestines*.
- Bibliothèque Royale de Bruxelles, manuscrit n° 19612, [LALOIRE] Sœur Marie Françoise Augustine Joseph, *Histoire de l'établissement de l'ordre de l'annonciade céleste dans la ville de Liège*, Liège, [1746-1747]⁽¹⁰⁰⁾.
- Bibliothèque de l'Université de Liège, Centre d'Information et de Conservation des Bibliothèques, Salle des manuscrits, manuscrit n° 1168, *Recueils d'annales appartenantes aux religieuses annonciade céleste de Tongre, réfugiée et établies au fauxbourg d'Avroy lez Liège, c'est dez l'an 1626 jusqu'à l'an 1737*, [Liège], [XVIII^e s.].

II. – Monographies et articles de revues

- ASBL «La maison près la Tour», *Au cœur de Huy, pour la renaissance d'un patrimoine architectural*, s.l., 1987.
- BOUILLET (Y.), «A propos des biens nationaux à Huy», dans *ACHSBA*, Huy, 1995, t. 49, p. 139-214.
- BRAGARD (Ph.), «Un joyau caché : le couvent des Célestines», dans *Confluent*, Namur, 1985, n° 128, p. 31-33.
- BRAGARD (R.), «Les couvents et les enceintes urbaines à Liège, Huy et Dinant», dans *BSRVL*, Liège, 1954, t. 4, p. 271-279.
- BRUNEEL (A.) et alii, *Documents d'archives relatifs à Huy et sa région : dossier pédagogique destiné à l'enseignement de l'histoire*, Huy, 1981.
- CLERX (P.), «Liste générale des églises et couvents de la province actuelle de Liège et de quelques biens qui en dépendaient vendus comme propriétés nationales du 1^{er} ventôse an V

(99) Ce constat est effectivement valable pour tous les couvents de Célestines en Belgique : les sources le confirment pour les couvents de Tournai, Liège-en-Île, Mons et Namur. Dès lors, il est très probable qu'il en soit de même pour les couvents de Huy, de Tongres et de Liège-Avroy. Selon la région d'implantation (régions hennuyère ou mosane), les matériaux et leur mise en œuvre varient. L'architecture des couvents de Célestines adopte donc les techniques de construction locales ou régionales traditionnelles.

(100) Pour plus de précisions sur ce manuscrit, je renvoie le lecteur à l'ouvrage de M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes ou Célestines* (Monasticon, introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796, vol. 28), Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 2000, p. 47-48.

- (22 février 1797) de la république française au 1^{er} juillet 1808», dans *BIAL*, Liège, 1881, t. 16, p. 485-523.
- DANTINNE (É.), *Huy touristique*, Huy, 1956.
- DARIS (J.), *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège (1724-1899)*, Liège, 1868-1899, t. 3.
- DEBECHE (P.), *Le couvent des Célestines de Huy*, UCL, travail de licence inédit, Louvain-la-Neuve, 2003.
- DEMOULIN (B.) et KUPPER (J.-L.) (Sous la direction de), *Histoire de la Wallonie. De la préhistoire au XXI^e siècle*, Toulouse, 2004.
- [DE SAUMERY (P.L.)], *Les délices du pays de Liège, ou description géographique, topographique et chorographique des monuments sacrés et profanes de cet évêché-principauté et de ses limites*, Liège, 1738, t. 2, p. 75.
- DUBOIS (R.), *Huy jadis : études et recherches*, Andenne, 1927.
- DUBOIS (R.), «La ville de Huy au XVIII^e siècle», dans *ACHSBA*, Huy, 1895, t. 10, p. 125-131.
+ Plan
- DUBOIS (R.), «Les rues de Huy. Contribution à leur histoire», dans *ACHSBA*, Huy, 1910, t. 17, p. 766.
- DUBOIS (R.), *Notice historique sur la ville de Huy illustrée de nombreuses gravures*, Huy, 1921.
+ plan.
- DUMONT (C.), *Plans du cadastre de la province du Hainaut*, Archives générales du Royaume, Bruxelles, 1992.
- FOURNIER (P.), «Annonciades célestes», dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 3, Paris, 1924, col. 409-410.
- FRÉSON (J.), «Notice historique sur les anciens monastères», dans *ACHSBA*, Huy, 1886, t. 7, p. 312-321.
- FRÉSON (J.), «Les monastères de Huy et de la banlieue lors de leur suppression», dans *ACHSBA*, Huy, 1891, t. 9, p. 231-233.
- GOBERT (T.), *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, Liège, 1926, t. 2.
- GRANDMAISON (L.), *Souvenirs de Huy*, Liège, 1891.
- JANSSENS (P.) (sous la direction de), *La Belgique espagnole et la Principauté de Liège (1585-1715)*, Bruxelles, 2006.
- JORIS (A.), «Destin de la ville de Huy. Les grandes phases de l'évolution d'une ville mosane», dans *ACHSBA*, Huy, 1975, t. 29, p. 11-33.
- JORIS (A.), *Le visage de Huy : choix et commentaires de documents iconographiques anciens XV^e-XIX^e siècles*, Bruxelles, 1975.
- LECLERC (C.), «Quelques détails sur la ville de Huy au milieu du XVII^e siècle», dans *ACHSBA*, Huy, 1901, t. 13, p. 73-89.
- Le patrimoine monumental de la Belgique. 15. Province de Liège. Entité de Huy*, Liège, 1990.
- LIBERT (M.), *L'ordre des Annonciades célestes ou Célestines* (Monasticon, introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796, vol. 28), Archives Générales du Royaume, Bruxelles, 2000.

- MELART (L.), *Histoire de la ville et du château de Huy*, Huy, 1641⁽¹⁰¹⁾.
- MELZIO (F.), *La vie admirable de la bienheureuse mère Marie Victoire, fondatrice des religieuses de l'annonciade de Gennes*, trad. française du père Guyon, Lyon, 1631⁽¹⁰²⁾.
- MOISSE (G.), «Le couvent des Augustins de Huy et la paroisse Saint-George-en-Rioul», dans *Leodium*, t. 51, 1964, p. 25-47.
- POUILLART (F.), *L'architecture privée aux XVI^e et XVII^e siècles à Huy*, mémoire de licence inédit, Louvain-la-Neuve, 1972.
- RORIVE (J.-P.), *L'enfer d'une ville au siècle de Louis XIV : Huy*, Liège, 1991.
- RORIVE (J.-P.), «Une peinture représentant Huy à la fin du 17^e siècle», dans *BSRVL*, t. X/213, 1981, p. 38-51.
- STEPHANI (J.P.R.), *Mémoire pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, Liège, 1876-1877, t. 6, p. 311-312.
- W[IGNY] (É.), «Abrégé chronologique de l'histoire de la ville de Huy et de ses environs», dans *ACHSBA*, Huy, 1883, t. 5, p. 1-48, 237-276.
- WILMET (chanoine), «Fragment d'une histoire ecclésiastique (du comté et) du diocèse de Namur», dans *Annales de la Société Archéologique de Namur*, t. VIII, 1863-1864, p. 402-403.

(101) Laurent Mélat (1578-1641) fut élu bourgmestre de la ville de Huy à quatre reprises. (R. DUBOIS, *Notice historique ... op. cit.*, p. 72).

(102) Conservé à la bibliothèque des AGR (Bruxelles) sous la cote LP 4643.